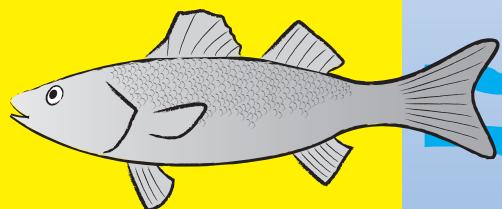


DÉCEMBRE 2017

N°86 SEMESTRIEL

bulletin du plaisancier



**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
DU PORT DE ST-DENIS D'OLERON**

Mécanique Autos
Réparations toutes Marques



Manutention de Bateaux
Mâtage & Démâtage



Gardiennage int. & ext.
Hivernage
Vente d' Accastillage

Tél: 05 46 75 71 06
Port: 06 80 03 42 48
www.escaletechnique-oleron.fr

**6 Rue du Ver Luisant
17480 La Brée Les Bains**

ESCALE TECHNIQUE
Stéphane SAVINEL

NE PAS FÊTER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Location de Bateau
Porte - Promenade



Mécanique Autos - Bateaux

ESCALE TECHNIQUE
Stéphane SAVINEL

NE PAS FÊTER SUR LA VOIE PUBLIQUE

A LOUER
PORT DE SAINT DENIS D'OLERON

CAP CAMARAT 705
MOTEUR 200CV 4T
COMBINE SONDEUR GPS
NOMBRE DE PERSONNES : 8



TARIF HORS SAISON
DU 16/10 AU 15/03
(Mardi à Vendredi)

1 JOUR	350€
2 JOURS	600€
1 SEMAINE	1760€
SEMAINE SUPP.	1690€
MOIS	5280€

TARIF MI SAISON
15/03 AU 30/06 ; 01/09 AU 15/10
(Lundi à Samedi)

1 JOUR	390€
2 JOURS	670€
1 SEMAINE	1950€
SEMAINE SUPP.	1880€
MOIS	5867€

TARIF PLEINE SAISON
DU 01/07 AU 31/08
(7jours/7)

1 JOUR	440€
2 JOURS	750€
1 SEMAINE	2200€
SEMAINE SUPP.	2110€
MOIS	6600€

Location d'une bouée Tractée : 30€ Location de canne à Pêche : 30€
LOCATION HORS CARBURANT / CAUTION PAR CARTE BANCAIRE
RENSEIGNEMENTS : ESCALE TECHNIQUE : 05 46 75 71 06 / 06 80 03 42 48

LocalLoisirs
OUVERT TOUTE L'ANNÉE 7J/7J

LOCATION | VENTE | RÉPARATION | LIVRAISON | Boutique



SAINT DENIS D'OLERON
Port de Plaisance
Tél. 05 46 47 95 32

ST GEORGES D'OLERON
Les Sables Vignier
1103 av des Bourriennes
Tél. 05 46 47 52 98

VÉLOS • VÉLOS ÉLECTRIQUES
TANDEMS • VTT • ROSALIES
REMORQUES • PIÈCES DÉTACHÉES

Cerfs-volants • Déco
Souvenirs • Articles de plage
www.loca-loisirs.fr




DÉPART ST DENIS

- Fort Boyard (en journée ou au coucher de soleil)
- Ile d'Aix
- La Rochelle

DÉPART LA COTINIÈRE

- Pêche en mer
- Balade découverte
- Coucher de soleil
- Location privée avec équipage

Picot des Iles

INFO'S ET BILLETTERIES
SAINT-DENIS CROISIÈRES

- > St Denis d'Oléron - Le Port 05 46 85 00 42 - 06 62 70 50 53
- > La Cottinière - Le Port 06 52 06 62 16

St Denis & Oléron CROISIERES
www.oleron-croisières.fr

EMBARQUEZ
à bord de «**L'OUT-RAGE 2**»
pour une sortie pêche en mer avec
le soutien technique de Sébastien,
Vice Champion du Monde
de Pêche en Bateau !



Embarquement : Port de St Denis
06 07 40 16 41
www.out-rage.com

SAISON : JUILLET / AOUT

- Demi-journée (5h en mer)
- Journée (8h en mer)
- Nuit (5h en mer)
- Accompagnant

HORS SAISON :

- Journée «pêche aux appâts naturels»
- Pêche en dérive côtière (Bar, Maigre)
- Pêche en dérive au large (Bar, Lieu, Maigre)
- Pêche au gros (Requin, Thon)

LOCATION «BATEAU COMPLET + SKIPPER»
Pêche, promenade, plongée, accompagnement régat... pour toute demande, un devis sera fait.

COSTA

HEARTY

Yacht Charter

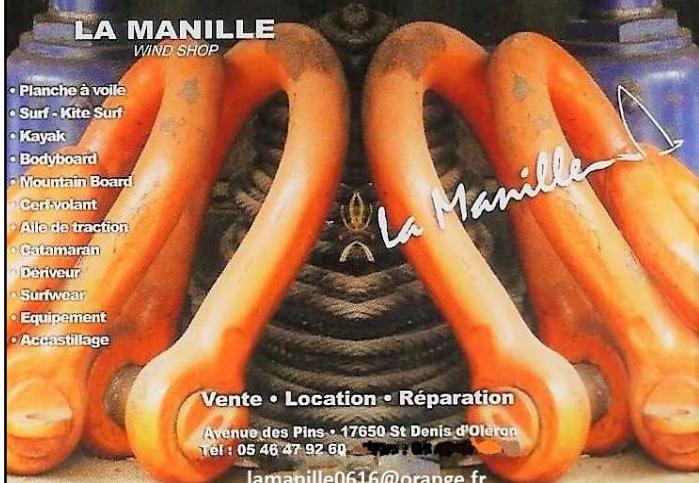
NAVIGON

CHARLES SARL
Constructeur de maisons individuelles - Rénovation - Extension

11, rue Marc Guyonnet - 17650 SAINT DENIS D'OLERON - 05 46 47 86 21
Centre d'Activités La Clairière - 17310 SAINT PIERRE D'OLERON - 05 46 47 09 31
www.entreprise-charles.com

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

LA MANILLE
WINE SHOP



- Planche à voile
- Surf - Kite Surf
- Kayak
- Bodyboard
- Mountain Board
- Cerf-volant
- Aile de traction
- Catamaran
- Dériveur
- Surfwear
- Équipement
- Accastillage

Vente • Location • Réparation

Avenue des Pins - 17650 St Denis d'Oléron
Tél : 05 46 47 92 60
lamanille0616@orange.fr

EDITORIAL



Notre ami Jean Gaudin nous a quittés. De nombreux adhérents parmi nous se souviennent de sa sympathique bonhomie et de sa préoccupation pour la sécurité en mer. Pas une préoccupation obsessionnelle, mais une préoccupation raisonnée. Au point d'entrer en campagne en lien avec la SNSM, dans les établissements scolaires et les associations tournées vers la mer, comme la nôtre. Il estimait que les accidents de navigation pouvaient diminuer fortement à la

condition d'observer des règles simples mais intangibles.

Bien sûr, nous étions d'accord avec ses principes et nous faisions appel à lui pour animer des séances de sensibilisation à la sécurité en mer. Il savait faire. Depuis quelques années, il se faisait plus rare, voire invisible car la maladie le rongeait. Mais son message de portée universelle est resté dans nos esprits. Malheureusement il n'est pas universellement enregistré.

Début septembre, les employés de la capitainerie voient sur un ponton un équipage se préparant à prendre la mer. Les prévisions météo étaient très mauvaises, alors ils essaient de dissuader le skipper de quitter le port. Pas tout-à-fait en vain car un couple de passagers s'inquiète et décide de débarquer. Mais le voilier part quand même. Il n'est pas revenu. Un mort au lieu de trois. Cet exemple est caractéristique.

Alors nous sommes décidés à poursuivre la sensibilisation. Bientôt les fêtes arrivent avec cette coutume bien agréable de recevoir des cadeaux. Votre association va donc vous en faire un. Il s'agit d'un ouvrage intitulé « les III commandements du parfait plaisancier » qui se présente sous la forme d'une BD ludique, distrayante et humoristique facile à lire et à retenir. Un moyen pédagogique que Jean Gaudin n'aurait pas renié.

Les adhérents de Saint-Denis et La Brée le trouveront dans leur boîte aux lettres. Les coûts postaux étant prohibitifs, les adhérents « extérieurs » devront se déplacer dans notre local à partir de juin. Ils en profiteront pour donner de leurs nouvelles... Mais aussi un coup de téléphone devrait permettre d'organiser un rendez-vous.

Bon vent, bonne mer, meilleurs vœux et passez des joyeuses fêtes.

Adresse – APPSD – La Capitainerie – Le Port – 17650-SAINT-DENIS d'OLERON

e mail : appsd17650@gmail.com -**Site Internet** : appsd.fr

Président : Bernard BARBIER – Tél. 06 61 78 10 38 – e-mail : barbier.bernard22@gmail.com

Vice-Présidente : Colette TALMON - Tél 05 46 47 91 59 – e-mail : colette.talmon@orange.fr

Trésorière : Denise PAUL – Tél . 05 46 76 59 33. e-mail : denise.paul17@orange.fr

Secrétaire : Micheline GEORGE – Tél. 06 89 08 49 27 – 01 48 08 73 58 - e-mail : micheline.george@orange.fr

Web master : Daniel DELIDAIS – Tél : 06 62 65 57 95 – e-mail : delidaisdaniel@hotmail.fr

COMpte RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 26 OCTOBRE 2017 A SAINT-DENIS

Ce compte rendu très détaillé (il comporte 10 pages) a été envoyé par internet à nos adhérents. Pour ceux non « branchés » ou pour les lecteurs de cette revue, nous en faisons ici un court résumé.

A l'ordre du jour : Bilan de la saison 2017, prévision des travaux 2017/2018, tarifs 2018, mise à jour du plan de réception des déchets et questions diverses.

Bilan de la saison 2017.

Nous avons, en contrats annuels, 660 monocoques et 11 multicoques. 22 suspensions de contrats et 33 résiliations. Une liste d'attente de 375, plus 34 inscriptions pour changement de navire ou d'emplacement. A noter une progression importante pour des unités de plus de 10 mètres.

LES ESCALES : 3.268 séjours et 6.352 nuitées jusqu'au 30 septembre, en légère régression (-5,90%) par rapport à l'année passée. A noter une forte fréquentation en juin et pour le 14 juillet. Dans le cadre de la 3^{ème} nuit offerte pour tout séjour d'une durée minimum de 3 nuits consécutives, le port a offert 898 nuitées. Ceci est une offre attrayante, alors que de nombreux ports avoisinants eux, adhèrent au réseau « passeport escale ».

LES MOUILLAGES : Nombre de corps morts loués, les Alisés 18, Les Buttes 26, Soubregeon 4. Chaque année, le port paie une redevance aux finances publiques, calculée en fonction du nombre de corps morts mis en place. L'occupation diminuant progressivement, il avait été décidé, avant la saison, d'en retirer un certain nombre, 10 aux Huttés, 15 aux Alisés et 11 à Soubregeon, d'où une économie de 2.808€. Malgré cette diminution, aucune demande n'a été refusée.

LIBERATION D'EMPLACEMENTS 2017 : les plaisanciers qui le souhaitent ont pu libérer leur emplacement et faire sortir leur bateau. La durée de cette sortie était jusqu'à présent de 6 semaines consécutives entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Suite à une décision du Conseil municipal du 17 mai 2017, une 3^{ème} période de libération rentre désormais dans le cadre de cette convention : 3 mois (consécutifs ou non), entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, dont 30 nuitées impératives entre le 1^{er} juillet et le 31 août. Une aide forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et stockage du navire, ainsi que la rétrocession pour la location de la place libérée leur seront versés en fin d'année. 23 plaisanciers ont signé cette convention cette année, contre 27 l'année passée.

MANIFESTATIONS : La Loupiote du 7 au 12 juillet sur le grand quai du port, Le rassemblement des Vieux Gréments 27-28 août organisé par la FIP (Fleuves, îles et Pertuis), avec sardinade ouverte à tous. L'APPSD, l'APA, ACAAD, Chassiron FM, YCO, Foyer rural ont participé au bon déroulement de cette manifestation, un petit village avait été mis en place avec diverses expositions et atelier de matelotage. Cette opération très réussie nous rappelle que dans 2 ans nous fêterons les 30 ans du port. Monsieur le maire rappelle que la commune a accueilli l'émission « Midi en France » du 12 au 15 juin.

PREVISIONS TRAVAUX 2017/2018

Récupérateur de coquilles d'huîtres, moules. Après la mise en place d'un composteur durant la saison 2016, un bac récupérateur de coquilles d'huîtres, moules bulots, etc.. a été installé entre les pannes A et B. Ces coquilles sont par la suite récupérées par « Oléron-déchets », broyées puis servent de compléments à l'alimentation animale et à l'amendement calcique des sols agricoles.

Engagement « Echo-gestes Aquitaine ». Le port de Saint-Denis a signé une convention avec l'association IODDE, dont l'objectif est de promouvoir auprès des usagers de la mer les gestes pratiques et écologiques nécessaires à la préservation du littoral et limiter l'impact du nautisme sur la qualité de l'eau et la biodiversité marine. (distribution de brochures, édition de nouveaux visuels pédagogiques sur l'aire de carénage, formation et information des professionnels utilisant l'aire de carénage, formation des agents portuaires, actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des plaisanciers.

Monsieur le Maire annonce le projet d'une grosse opération de transfert de sable du port vers le cordon dunaire de Prouard. La Communauté de Commune devrait déposer le dossier d'étude début 2018. En février/mars 2018, comme tous les ans, aura lieu le transfert de sable des pièges à sable.

Les peintures des modules commerciaux ont débuté courant octobre 2017 et les bornes électriques ont été changées sur les pannes A, B C, K et sur tous les bouts de pontons.

A prévoir pour 2018 : changement du dernier ponton de la panne B, rénovation de la panne L, changement de certaines bandes de roulement sous les passerelles, changement de deux flotteurs sur le ponton pêcheurs, peinture des billetteries, rejoindre les quais à continuer, réfection des catways. Quelques travaux et achats à envisager ultérieurement : rénovation de la toiture de la capitainerie, achat d'un navire de servitude et d'un fourgon de service, de 4 catways de 10m., rajout d'échelles de secours sur les pontons, rénovation des portillons des passerelles, entretien des plots et anodes. Un plaisancier souhaiterait également la mise en place d'un évier dans le bloc sanitaire du parking nord.

TARIFS 2018

Les charges du port sont très élevées et difficiles à comprimer, en raison essentiellement des remboursements d'emprunts qui ne cessent d'augmenter jusqu'en 2025, des charges de personnel, taxe foncière. Monsieur le Maire suggère une augmentation de 1,5%. Serge Biteau précise que le taux d'inflation de référence 2016 est de 0,6% et souhaite une augmentation limitée à 1%, car il fait remarquer que les hausses cumulées des trois années passées font apparaître un différentiel de 2,1% en faveur du port par rapport à l'inflation. Après réflexion et consultation, l'ensemble des membres du Conseil portuaire donne un avis favorable à cette augmentation de 1,5% car elle compense l'inflation et la majoration des charges financières dues à la progressivité des remboursements d'emprunts.

MISE A JOUR DU PLAN DE RECEPTION DES DECHETS. Ce plan est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets, résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation. Il est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance à la capitainerie. Le plan doit être remis à jour tous les trois ans. La dernière mise à jour datant d'octobre 2014, il convient donc de le remettre à jour. Après consultation, le nouveau plan proposé ne comporte aucune modification.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-François Garenne avait suggéré d'augmenter de quelques centimes le tarif du carburant, pour une recette supplémentaire pour le port. Toutefois, certains membres du conseil estimant que le coût faible du carburant est un atout précieux pour le port, cette proposition est refusée.

L'école de voile YCO doit verser un loyer pour le local qu'elle occupe. Or, l'YCO a supporté financièrement de gros travaux en 2017, pour la prise en charge d'une partie de l'installation d'un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage. Elle sera donc exonérée des loyers 2017-2018.

Il n'y a toujours aucune réponse concernant la demande faite auprès des services Mer et Littoral concernant la disparition des 2 bouées d'attente à quelques centaines de mètres de l'entrée du port.

Didier Louis fait part de remarques concernant la vitesse excessive de certains navires dans le port.

Serge Biteau demande où en est du projet de recruter une entreprise de surveillance de nuit pour le port et ses abords. M. le Maire indique que l'YCO et la buvette ont subi cet été des dégradations. En raison du coût élevé d'une telle mesure, ce projet est abandonné.

ASSISES DE LA PLAISANCE ET DES PÈCHES DE LOISIR EN MER

Les 3èmes assises de la plaisance et de la pêche de loisir en mer se sont tenues à La Baule les 26 et 27 octobre 2017 auxquelles la Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de l'Atlantique (FNPA) participait. Ces assises ont été largement dominées par la pêche de loisir de grande actualité.

Une intervention d'Alain Cadec, Député européen français, a été projetée. Celui-ci entend défendre auprès de la Commission européenne pêche, qu'il préside, les quotas mensuels défendus par la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches de mer (FNPP), anciennement Fédération nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF).

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation qui a dans sa besace la pêche et l'aquaculture était représenté par son directeur des pêches et de l'aquaculture, à la tribune toute une matinée. En clôture de cette matinée, le directeur a lu une lettre de trois pages du Ministre. Cette lettre, adressée au président de la FNPP, a retenu toute notre attention. En voici quelques points :

Le Ministre insiste sur le fait qu'il est Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ainsi, l'alimentation de nos concitoyens repose sur nos pêcheurs professionnels et sur l'ensemble de la filière qui en dépend. « La pratique de la pêche récréative ne peut en aucun cas se faire au détriment de la pêche professionnelle » (et du secteur marchand). « Pour autant, j'entends faciliter la pratique de la pêche de loisir, autant que faire se peut, si elle s'inscrit dans le principe de la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et dans une démarche responsable vis-à-vis de la ressource halieutique, principes auxquels je suis très attaché. »

« Le suivi et le contrôle du régime des quotas mensuels ne manqueraient pas d'entraîner des coûts disproportionnés en France ». Donc le Ministre n'est pas favorable aux quotas mensuels.

« Mes services vous ont proposé de travailler à la mise en place d'un dispositif expérimental de bagues pour le bar ».

Nous n'étions pas au courant de cette proposition qui n'a jamais été évoquée lors de la préparation des assises !!! Conclusion, les travaux des assises sont rendus caducs par cette lettre. Nos actions sont donc à revoir et la FNPA entend s'y impliquer avec ces nouvelles donnes.

Il est certain que l'attribution de bagues gratuites (ou un jour payantes ?) à la discréction du Ministère (pour le thon rouge, elle n'est pour le loisir que de 1% des prises !) représente une limitation facile à piloter mais qui pourrait aussi facilement conduire à des restrictions abusives. Dans ces conditions, l'harmonisation de la taille minimale des prises pour les professionnels et pour le loisir devient possible, comme il est précisé dans la lettre.

Il a donc été demandé à nos responsables de la pêche à la FNPA de recueillir toutes réflexions et suggestions pour un Conseil d'administration qui sera organisé avant la fin de l'année à La Rochelle.

LA PAGE DE L'APPSD

FLEUVES ILES PERTUIS 2017

Dimanche 27 août. Météo bien agréable et bienvenue qui nous prépare une belle journée. C'est heureux car les « voiliers traditionnels » terminent dans notre port leur rassemblement biennal. Une trentaine de superbes unités de l'association « Patrimoine Navigant en Charente Maritime », dont certaines sont classées monuments historiques, ont navigué pendant quatre jours de Fouras à Saint-Denis en passant par Saint Martin de Ré et Boyardville. En fin d'après-midi les voiliers ont navigué devant le port, offrant ainsi au nombreux public un spectacle magnifique, une sorte de ballet. Puis la flottille, accompagnée par les explications très intéressantes des organisateurs, entre lentement dans le port pour aller s'amarrer au ponton visiteurs qui prend alors une allure de véritable musée flottant visitable par tous. Les visiteurs se précipitent. Le ponton grouille de monde. Il est vrai que ces bateaux, amoureusement peaufinés par leurs propriétaires sont réellement splendides et font rêver. Pendant ce temps de courageux bénévoles s'activent



sous les pins derrière l'YCO. Car quelques semaines plus tôt, le capitaine du port, a sollicité trois associations de Saint-Denis, les pêcheurs d'Antioches (APA), les commerçants artisans et artistes (ACAAD) et les plaisanciers (APPSD) pour réaliser une fête dans le prolongement de la parade nautique : une sardinade animée pour les équipages et le public. Nous n'avions pas le savoir-faire du Foyer Rural, ni les moyens. Qu'importe, nous avons accepté le challenge et nous nous sommes mis au boulot. Plusieurs réunions de coordination ont été nécessaires. Nos trois associations ont bénéficié de renforts spontanés bien sympathiques, pour la sono, l'éclairage etc.. Les services techniques de la commune avaient implanté la veille les tivolis. A l'heure prévue, le dispositif était opérationnel. La fête pouvait commencer.

Elle a duré tard dans la soirée, la météo a bien fait les choses pour les 300 personnes, alors que nous en espérions 250, qui sont venues prendre leur repas dans une ambiance bon-enfant. Les équipages étaient heureux de l'accueil de Saint-Denis et le public a apprécié les sardines parfaitement cuites. Les bénévoles de l'APA et de l'APPSD sont heureux de cette réussite. Bien sûr, tout n'était pas parfait, mais nous en avons tiré les enseignements qui nous permettront dans deux ans, pour le 30° anniversaire de la création du port, de faire une fête encore plus belle, qui bien sur nous concerne.

A suivre...



20 Juin :

Le fort de La Prée.

Rendez-vous à la Flotte pour la visite du fort de La Prée. C'est le plus vieux fort de l'île de Ré classé monument historique depuis 2008. Il avait pour objectif d'assurer la souveraineté du roi Louis XIII sur l'île, territoire stratégique pour la couronne face aux protestants de La Rochelle.

Les anciens bâtiments connaissent multiples transformations voire des destructions totales. Les troupes allemandes l'occupent durant la seconde guerre mondiale et renomment le fort la batterie Bertha.

Il est reversé dans le domaine public après la guerre et une association de l'Eure le rachète pour y créer un centre de colonies de vacances. Celles-ci furent actives durant une trentaine d'années.

Au début des années 80 le monument est racheté par son propriétaire actuel le Comité National des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de l'Administration Pénitentiaire. Le CNOSAP s'est fixé comme objectif de restaurer les bastions effondrés. Pour ce faire, il a été fait appel à des personnes détenues de la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré. Des chantiers de restauration bénévoles ont permis la restauration de plusieurs bâtiments.



Après cette visite riche en histoire nous nous dirigeons vers le **phare des Baleines**, mais faute de temps nous n'avons pu le visiter. Retour vers **Saint-Martin** où nous sommes chaleureusement accueillis par nos amis de l'**Union Nautique Martinaise** pour un apéritif convivial.



Ensuite repas au restaurant La Marine sur le port de Saint-Martin.

Après un excellent repas visite du **musée Ernest Cognacq** : un musée, une île, une histoire.

Pour tout connaître sur l'histoire de l'île une visite au musée Ernest Cognacq s'impose. Ses collections illustrent les principaux évènements qui ont façonné l'île de Ré. Du développement d'une économie florissante basée sur la culture de la vigne, de la production du sel, à l'émergence d'une société de négociants et d'armateurs. L'histoire militaire se vit devant la gravure du siège de l'île de Ré en 1627 et face aux plans manuscrits des fortifications bastionnées de Vauban. A la fin du XIXème siècle, la citadelle devient l'antichambre des bagne coloniaux ; Nous pouvons suivre l'histoire de ce lieu de détention des condamnés aux bagne de Guyane et de Nouvelle-Calédonie à travers objets et images d'époque.



Pour terminer cette journée, visite gustative de la coopérative vinicole à Bois plage qui regroupe tous les viticulteurs rétais. La production de vins de pays rouges, blancs et rosés provient des 650 hectares de vignes de l'île. La coopérative produit aussi des Pineaux, Cognacs et vins effervescents.



Nous avons pu comparer le Pineau Rétais au Pineau Oléronais.

ANNÉE 2017

La Rochelle : 8 septembre 2017 Le muséum d'histoire naturelle

Nous nous retrouvons sur le parking Verdun pour visiter le **muséum d'histoire naturelle** de La Rochelle, implanté au cœur de la ville depuis près de 2 siècles.

Le patrimoine conservé dans ce musée est très riche. Cinq niveaux d'expositions que nous allons découvrir pendant 2 heures.



Masque Kovave - Papouasie

Nous avons pu admirer des collections archéologiques et ethnographiques ou encore de géologie, de botanique et de zoologie du monde entier.

Le cabinet du naturaliste Clément Lafaille datant du 18^{ème} siècle où est exposée sa collection mélangeant animaux et végétaux



La Rochelle au rythme des chevaux.

Après déjeuner, Christian et notre guide nous emmènent au travers des parcs et jardins de La Rochelle en calèche au rythme du pas des chevaux.



Nous traversons le centre historique et ses **hôtels particuliers** reconnaissables à leur architecture : de grandes façades, des cours intérieures, des entrées principales et secondaires pour le personnel.

Au son du martèlement des sabots des chevaux sur les pavés, nous



traversons **les parcs** de La Rochelle, de véritables lieux pour respirer et flâner à travers les arbres majestueux et les centaines de plantes qui les composent. Chaque parc, chaque jardin a sa propre ambiance. Ainsi on rompt avec le tumulte de la ville et cette visite reposante nous fait découvrir un aspect



inconnu de La Rochelle. Notre visite se termine par une ballade à pieds dans le secteur piétonnier de la ville.



Merci à notre cocher et à notre guide

LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ 2017

23 mai - Port Bourgenay



26 mai - Rallye APLR



8 Juin - AP de Royan



26 juin - La Trinité sur mer



5 juillet - pot d'accueil



15 juillet - repas APPSD



2 août - pot d'accueil



A.G. - 7 août 2017



12 août - brocante



F.I.P. - 27 septembre 2017



QUELQUES ESCALES DE CHARMÉ AU DÉPART DE SAINT-DENIS

Naviguant l'été depuis de nombreuses années sur la façade Atlantique, l'équipage du « Gwenlau IV » a fini par apprécier certaines escales plus que d'autres du sud au nord.

Bourgenay : pour son grand ponton visiteurs, son accueil à la capitainerie, son « marché de nuit » sur les quais, les restaurants et crêperies... la belle plage du Veillon face à la pointe du Payré.

Saint-Gilles Croix de Vie, là aussi un très long ponton d'accueil, le charme de Croix-de-Vie, les promenades à vélo vers le sud en direction de Brétignolles.

Port-Joinville sur l'Île d'Yeu : surchargé en pleine saison, car point de passage presque obligé, très accueillant dès que cette pression diminue, accès par tout temps, ponton en long et en « U », sanitaires rénovés, dépôt de livres, prêt de vélos, le voilier de « La Voilerie » à deux pas du port.

L'Herbaudière en Noirmoutier, on y essaie toujours de vous trouver une place sur catways, mais souvent en bout de ponton, une bonne adresse pour se restaurer « La Grand Voile » à droite du port avec un excellent premier menu à prix serré.

La Turballe : le charme du port de pêche très animé lors de la saison de la sardine, l'accueil à la capitainerie, la promenade le long de la grande plage jusqu'à Pen Brou face au Croisic.

Port Haliguen, deux pontons visiteurs avec amarrage en long, les sculptures de la « Naiade et marin pêcheur » qui se font face sur les quais du vieux port, la marche jusqu'à Quiberon pour y déguster les « Niniches ».

Port-Louis à l'entrée de la rade de Lorient, accueil efficace, sanitaires au top, visite de la Citadelle, marché de nuit, restaurants sur le port et vieilles demeures d'armateurs du temps de Louis XV.

Doëlan : ici, il faut gonfler l'annexe après l'amarrage sur bouées avant et arrière avec l'aide des marins portuaires, restaurant « Oradukai », très simple mais le site est remarquable et la ria mérite d'en faire le tour à pied.

Concarneau, pour la « Ville close » et ses remparts et ses rues médiévales où vous trouverez, à quelques pas l'un de l'autre le meilleur « Kouign Amann » (de Bretagne ?) et le meilleur Kouign Amann de la rue ! (humour).

Sainte Marine, à l'ouverture à gauche de l'entrée de l'Odet ; amarrage avec beaucoup moins de courant qu'à Bénodet, long ponton d'accueil, sanitaires dans le parc arboré, promenades jusqu'à la grande plage et bac pour passage à Bénodet si cela vous tente.

Loctudry, bon abri derrière le brise-clapot sur le ponton visiteurs, balade le long du port de pêche jusqu'aux petites plages de sable fin donnant sur la baie.

Et sur le retour, si vous passez par **Belle Île**, le **fjord de Stir Wen** à l'Ouest (grand beau temps) ou plutôt amarrage sur bouées filières à Sauzon dans une ria très pittoresque. Attention, restaurants sur le port plutôt chers et moins intéressants que ceux des petites rues avoisinantes.

Bonne navigation Nicole et Robert Guillet

Un grand merci à nos amis pour leur feuille de route très intéressante, qui devrait vous inciter à prendre la route, et pourquoi pas, en équipe avec plusieurs bateaux, « Au bon vouloir du Vent »

LE VENT DE L'ATLANTIQUE

Bulletin de la Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de l'Atlantique – octobre 2017
n°9

Editorial

Il y a maintenant 18 mois que notre Fédération a été créée, en regroupant pratiquement l'ensemble des unions de plaisanciers de la façade maritime Sud Atlantique ainsi que des associations des ports du Morbihan regroupées au sein de l'UPPM.

La FNPA fédère aujourd'hui quarante-trois associations, dont l'Association Nationale HYDROS des Officiers de la Marine Marchande, qui vient de nous rejoindre.

Elle a pour objet de représenter les plaisanciers, navigateurs et pêcheurs et autres usagers non professionnels de la mer et de défendre leurs intérêts en soutenant leurs associations et en intervenant auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels compétents dans la gestion des ports et zones de mouillages, dans la réglementation de la navigation et les questions de sécurité, dans la gestion de l'occupation et de l'environnement du domaine maritime.

Un des moyens mis en œuvre par la Fédération est son bulletin, "Le Vent de l'Atlantique", où sont abordés nombre de sujets intéressant directement nos adhérents, qu'il s'agisse des questions de sécurité, de fiscalité, des diverses problématiques liées à la pêche, ou encore des sujets liés à la gestion des ports ou des questions environnementales telles que la déconstruction des navires de plaisance, l'utilisation des peintures antifouling, le dragage des ports, les éoliennes et hydroliennes.

Ce bulletin est destiné à nos adhérents mais est également envoyé à toutes les instances administratives et aux organismes professionnels encadrant l'activité de la plaisance.

Elle a également vocation à intervenir lorsque des projets d'aménagements, en mer ou sur le littoral, peuvent nuire gravement à l'environnement marin ou restreindre l'utilisation de la mer par ses différents usagers.

C'est ainsi que nos préoccupations portent aujourd'hui sur trois sujets très différents, mais impactant fortement l'utilisation de la mer pour un grand nombre d'usagers. Il s'agit d'une part de l'extension non concertée de la zone naturelle du banc d'Arguin, de seconde part de l'appel interjeté par le CRC et le ministère de l'environnement dans le contentieux relatif à l'implantation de filières dans l'Anse de la Malconche, devant Oléron, et enfin de la restriction d'utilisation de l'écluse d'Arzal et des difficultés en découlant pour accéder à la Vilaine ou en sortir.

Organisées tous les deux ans, les troisièmes Assises de la plaisance et de la pêche de loisirs en mer se tiendront les 26 et 27 octobre 2017 au palais des congrès de La Baule.

Les débats seront structurés entre plusieurs ateliers, portant en particulier sur l'environnement, les ports, la sécurité et la pêche à pied et en bateau. La FNPA est partenaire de cette manifestation et participe à ces ateliers.

La vaste communauté de la plaisance attend de ces Assises que des positions claires et mobilisatrices soient "assises" et que des actions soient organisées pour être menées auprès des décideurs nationaux que sont les Pouvoirs Publics et leurs administrations. C'est de la responsabilité des Fédérations et des Unions que la plaisance soit défendue, que ses attentes soient prises en compte... **Rendez-vous à La Baule !**

Elle escompte que ses aspirations soient rapidement actées, prises en considération et traduites dans les faits par nos représentants au Parlement et le gouvernement!

Pour ce faire, Plaisanciers de l'Atlantique, vous pouvez compter sur la détermination de la FNPA et du Vent de l'Atlantique.

L'affaire du projet de Filières de la Maleconche, double langage !!!

Pour mémoire, l'association de défense de l'Anse de la Maleconche a obtenu en mai 2017 du Tribunal Administratif de Poitiers un jugement annulant les arrêtés préfectoraux autorisant l'implantation de 313 filières dans l'Anse de la Maleconche, au nord-est d'Oléron. (Cf. Le Vent de l'Atlantique n° 8)

Fait nouveau : le Ministère de l'Ecologie avec le Comité Régional de la Conchyliculture vient de faire appel devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux de cette décision du Tribunal administratif. Il fait fi du souhait de la population du littoral et des plaisanciers de préserver l'anse de la Maleconche par une implantation des filières bien plus au large du littoral.

En outre cette décision paradoxale est incohérente, car contraire aux priorités environnementales et socio-économiques affichées par le nouveau Ministère de l'Ecologie et par l'Etat

:

1- Le Tribunal a jugé que l'étude d'incidences du dossier ne saurait pallier l'absence d'étude d'impact en ce qu'elle ne comporte pas « *une analyse suffisante de l'ensemble des effets du projet, en l'absence notamment d'analyse de l'impact de celui-ci sur le tourisme particulièrement important que connaît l'île d'Oléron* ».

Rappelons que cette étude aurait permis d'établir l'impact de ces installations notamment sur :

- La courantologie et les risques encourus au niveau du trait de côte.
- Les fonds marins, ce qui impliquera des relevés bathymétriques avant travaux puis périodiquement lors de l'exploitation.
- La production de micro-déchets liés au nettoyage périodique au jet d'eau, sur place à bord des barge à grues hydrauliques, des poches et des lanternes pour débarrasser les coquilles des micro-organismes, algues et boues...
- Sur l'activité touristique particulièrement importante de l'Île d'Oléron (90% de ses activités dont, les activités nautiques).

L'énormité du projet en lui-même aurait dû déjà conduire à cette étude d'impact. (313 filières conchyliques de 100m chacune, chaque filière en câble d'acier reliant une dizaine de bouées à forte flottabilité sur **lesquelles** sont suspendues cages et lanternes ; chaque filière est arrimée au sol marin par 3 corps morts en béton de 2,5 tonnes chacun et par un ancrage à l'extrémité de chaque filière).

2- Au niveau de la Constitution Française, les français sont tous égaux devant la Loi. Or, que ce soit pour les filières conchyliques en eaux profondes ou le mouillage des navires, la technique utilisée est la même : des bouées de flottabilité reliées par des chaines ou filins à des corps morts posées sur les fonds marins. Si ce n'est que pour la conchyliculture, les bouées sont de plus forte flottabilité, les corps morts énormes et la quantité de matériel très importante et dense... Ces installations sont donc en tous points comparables à des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers ZMEL

Le Tribunal a d'ailleurs pointé cet aspect en considérant que le projet relevait bien de la rubrique 10, g) de l'article R122-2 du Code de l'environnement « *zones de mouillage et d'équipements légers* », et à ce titre, était soumis à la procédure d'étude d'impact au cas par cas comme le sont les zones de mouillages des navires.

Donc, pour le ministère qui fait appel en contestant l'obligation d'une étude d'impact pour les filières conchyliques alors qu'elle est imposée systématiquement en Charente-Maritime pour la création ou le renouvellement des zones de mouillages de navires de plaisance suivant les règles administratives, le traitement administratif serait différent suivant les usagers des ZMEL, ce qui est contraire au grand principe d'égalité de la Constitution Française !!!

3- Au niveau socio-économique, le Département et les Collectivités locales ont investi depuis plusieurs dizaines d'années dans le tourisme en profitant des atouts naturels qu'offrent certaines parties du littoral charentais comme l'Anse de la Maleconche. Les habitants des communes limitrophes de l'anse de la Maleconche et les plaisanciers ont également fait de gros investissements que les impacts à moyen terme de champ de filières trop proches du littoral mettraient à mal.

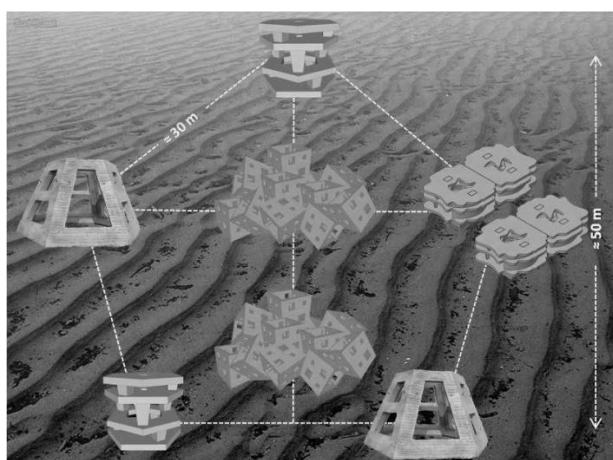
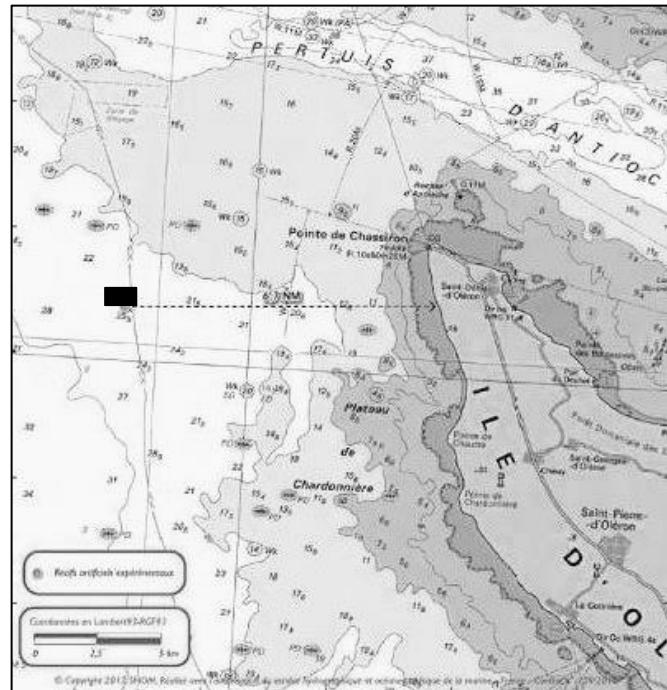
Il est évident que ce projet de filières est beaucoup trop près des côtes, à quelques centaines de mètres, et dans un site particulièrement utilisé depuis des décennies par la plaisance avec les trois ports de plaisance de l'Île d'Oléron situés tous à proximité, par la voile légère, les sports nautiques, les kayaks navigant essentiellement dans la bande littorale de deux milles sur une zone bien protégée de la houle et exempte de hauts fonds rocheux.

Ceci paraît d'autant plus aberrant que la profession conchylicole a déclaré d'autres zones aussi propices à leurs activités.

LES RECIFS ARTIFICIELS

On en parle déjà depuis longtemps et nous allons enfin voir le bout du tunnel ... En effet, les premiers récifs à poissons vont être immergés en 2018. 8 modules vont être installés à 30 mètres de profondeur. Le site retenu se situe à 12 km de la plage des Huttes sur un espace d'environ 25 hectares. L'installation se fera au cours du second semestre de l'année prochaine, à la fin de l'été. Huit modules en béton seront immergés destinés à attirer le poisson sur le site.

Le comité du suivi du projet, composé de 24 membres, en a donné le feu vert le 24 octobre dernier. A l'origine de la démarche, le Conseil départemental de la Charente maritime confiait en 2010 au CREEA (Centre régional d'expérimentation et d'application aquacole) du Château d'Oléron une étude sur l'opportunité d'immerger des récifs artificiels au large des côtes charentaises. Cette étude avait alors reçu une large approbation générale.



La pêche professionnelle s'était alors investie dans le projet. Un pêcheur professionnel avait mis son bateau à disposition du CREEA pour évaluer les espèces se trouvant sur place. En juillet dernier, une campagne a donc indiqué que les trois espèces les plus présentes en nombre sur le site étaient le tacaud, le merlu et l'araignée de mer.

Les 8 récifs en cours de fabrication sont de formes différentes et une forme spécifique a été prévue pour attirer le bar. Ils sont fournis par l'Association Aquitaine Lande récifs et par le lycée professionnel de l'Atlantique à Royan qui est impliqué dans la démarche.

Ce projet est cofinancé par la Région Nouvelle Aquitaine, le département de Charente maritime, le CREEA et des organisations de pêcheurs professionnels.

Sur ces récifs, aucune drague ne pourra traîner et les juvéniles pourront alors se développer en toute tranquillité !

NOUS AVONS PERDU UN AMI

Jean Gaudin nous a quittés, il avait 81 ans lorsqu'il est décédé le 11 novembre dernier à Niort. Il était passionné de pédagogie. Il avait reçu les Palmes académiques en 1984. Passionné aussi par la mer, la pêche et la navigation, il a été conférencier de la SNSM pendant 15 ans. Il fit connaître le monde de la plaisance aux élèves des écoles et collèges de la région et a reçu en reconnaissance de ses services à la SNSM un diplôme d'honneur ainsi qu'une plaquette de reconnaissance. Il a été particulièrement actif dans notre association en animant nos fêtes et en réunissant nos adhérents et les usagers du port pour des conférences toujours passionnantes. Adieu, Jean et un grand merci pour tout ce que vous avez fait pour nous.

Nous adressons l'expression de nos sincères condoléances à sa compagne et à sa famille.



réinventons / notre métier

Christian SCOLARO

Agent Général

N°ORIAS 07012833

Télécopie : 05 46 47 59 20

RD 734
Centre commercial «La Bassée»
(à côté Intermarché)
17550 DOLUS D'OLERON
Tél. : 05 46 47 52 59
agence.scolarodolus@axa.fr

6 bis Rue Fresneau
17320 MARENNE
Tél. : 05 46 85 04 37
agence.scolaromarennes@axa.fr

Afin de vous fournir un devis gratuit et personnalisé, je vous remercie de bien vouloir compléter le document ci-dessous et me le retourner ou vous présenter à agence dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Vos coordonnées :

Nom :
Prénom : Adresse :
Téléphone : Mail :

Le bateau :

Constructeur : Modèle : Type : Année :
Dimension (L/l tirant d'eau) : Valeur : € (bateau + coque + effets personnel + appareils de navigation)

Moteur :

Nombre : Type de carburant : Puissance : CV Année : Hors bord In bord

Réduction de tarif :

Assuré en plaisance depuis : Expérience en tant que marin professionnel : oui non
Si oui, avez-vous été skipper pro, marine marchande, marine nationale, autre :
Période de désarmement à terre : oui non Si oui : du au
Assureur actuel : Formule de garantie : base multirisque

NOUVEAU ! Réduction importantes en fonction de votre expérience.
Tarif spécial pour les adhérents des associations de plaisanciers Oléronais.

Expertise de pre-assurance gratuite !

**Chantier Naval
Lumina**

**Vente
Entretien
Réparation**

ZA Les Seizins
17650 Saint-Denis d'Oléron
06 81 08 84 71
09 67 37 65 40 (atelier)
chantier.lumina@orange.fr



**AGENCE FORT
IMMOBILIER**

AGENCE LA BRÉE-LES-BAINS
2 Place Gaston Robert
17840 LA BRÉE-LES-BAINS

05 46 47 83 45

AGENCE ST-PIERRE D'OLÉRON
52 av. du Moulin Blanc
17310 ST-PIERRE D'OLÉRON

05 46 47 24 02

www.agencefort.com
contact@agencefort.com

TOUT POUR LE BATEAU
Accastillage OLÉRON
Ouvert à l'année




13, avenue du Bel air – 17310-St-PIERRE D'OLÉRON
05 46 76 65 93
mail : toutpourlebateauoleron@sfr.fr
 www.facebook.com/torbaccastillageoleron

LA PAGE DES ADHÉRENTS

De belles pêches



Kiosque au port de Saint-Denis



Oléron-croisières reprend ses activités nautiques en avril 2018 qui proposeront :

- au départ de Saint-Denis, des liaisons sur La Rochelle avec escale à l'île d'Aix et balade autour de Fort Boyard,
- au départ de La Cotinière, des balades en mer et des sorties de pêche en mer.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de « Saint-Denis-Croisières. »



et souhaitent que vous ne vous laissiez pas prendre

par les vagues d'Antioche